



## Communiqué de presse

Paris, le 16 septembre 2015

### **Le Département de la Lozère modernise ses services d'aide à domicile avec le concours de la CNSA**

La Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie et le Conseil départemental de la Lozère signent une convention pour moderniser et professionnaliser les services d'aide à domicile qui interviennent auprès des personnes âgées et des personnes handicapées. Grâce à cette nouvelle collaboration, les acteurs de l'aide à domicile du Département seront accompagnés financièrement jusqu'en 2017.

Le coût global des actions envisagées a été fixé à 438 000 € dont 93 000 € pour l'année 2015.

Cette convention permettra la mise en œuvre d'actions prévues dans le schéma des solidarités 2013-2017 de la Lozère. Ce plan, essentiellement centré sur des axes transversaux à l'ensemble des champs de la solidarité départementale, vise un objectif de cohérence et de prise en charge coordonnée et décloisonnée de l'action sociale dans le Département. Le Conseil départemental souhaite, à travers cette approche, répondre au mieux aux besoins de la population.

Par cet accord, la Lozère entend respecter le souhait des personnes fragiles de vivre le plus possible à domicile, en leur proposant un accompagnement de qualité par des professionnels qualifiés. Pour cela, le Département a construit un programme d'actions basé sur le développement d'une offre de services diversifiée et moderne visant notamment à :

- Améliorer la qualité de l'accompagnement humain des usagers (professionnalisation des intervenants, formation et sensibilisation des bénévoles, appui de l'entourage des aidants) ;
- Diversifier les parcours possibles de ces derniers sur le territoire départemental (possibilité d'allers – retours entre les différents types d'accompagnement ex : domicile/institution, milieu ordinaire/milieu spécialisé) ;
- Développer le fonctionnement en réseau du département afin de favoriser la circulation de l'information entre les acteurs et vers la population (inventaire et cartographie des ressources du territoire, des mutualisations existantes, du travail en réseau) ;
- Optimiser le travail de prévention des situations à risque pour les usagers et les

professionnels (risques de maltraitance, d'exclusion, d'isolement).

La convention est consultable sur [le site de la CNSA](#).

## Contacts Presse

### **Sophie Pantel – Département de la Lozère**

Tél. : 04 66 49 66 66

[cabinet@lozere.fr](mailto:cabinet@lozere.fr)

### **Camille Diaz – Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA)**

Tél. : 01 53 91 21 75 – 06 62 47 04 68

[camille.diaz@cnsa.fr](mailto:camille.diaz@cnsa.fr)



---

## À propos de la CNSA

Créée par la loi du 30 juin 2004, la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) exerce ses missions dans un cadre partenarial et en lien étroit avec les acteurs locaux de l'aide à l'autonomie.

Son originalité principale réside dans sa gouvernance spécifique : la composition plurielle et le rôle de son Conseil, véritable « parlement » du secteur médico-social.

Opérateur central des politiques d'aide à l'autonomie, à la fois caisse et agence, la CNSA a vu ses missions s'élargir depuis sa création, notamment par les lois du 11 février 2005 et du 21 juillet 2009. Elle est chargée de :

- Participer au financement de l'aide à l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées : contribution au financement de l'allocation personnalisée d'autonomie et de la prestation de compensation du handicap, concours au financement des maisons départementales des personnes handicapées, affectation des crédits destinés aux établissements et services médico-sociaux, soutien à la modernisation et à la professionnalisation des services d'aide à domicile.
- Garantir l'égalité de traitement sur tout le territoire quel que soit l'âge et le type de handicap, en veillant à une répartition équitable des ressources et en apportant un appui technique aux acteurs locaux pour favoriser l'harmonisation des pratiques.
- Assurer une mission d'information et d'animation de réseau.
- Enfin, la CNSA a un rôle d'expertise et de recherche sur toutes les questions liées à l'accès à l'autonomie, quels que soient l'âge et l'origine du handicap.

En 2015, la CNSA gère un budget de 22,8 milliards d'euros (12,5 milliards destinés aux personnes âgées et 10,3 milliards destinés aux personnes handicapées).

---